

**COMMUNE DE SEPMES***Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2024-01-01**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire  
M. BASECQ Samuel, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,  
M. BARILLET Gaby, M. LABARRE Thomas, M. RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy,

Arrivée de M. Gaby BARILLET à 20h48

Absents:

M. DAGUET Alain, Adjoint ayant donné procuration à Mme Dominique CATHELIN  
M. DENIS Jason, ayant donné procuration à Mme Régine REZEAU, Maire  
Mme BILLY Justine ayant donné procuration à Mme Cindy REZEAU  
Mme VERNAT Virginie ayant donné procuration à M. Samuel BASECQ, Adjoint  
M. CHOLLET Yohan

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 12  
Nombre de présents : ..... 7  
Nombre de votants : ..... 11  
Date de convocation : 3 janvier 2024

**OBJET : OUVERTURE DE CREDITS BUDGET COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1, alinéa 3, qui dispose que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que le quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser, s'élève à : 49 962,40 €

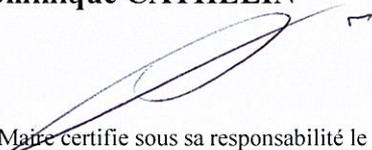
Considérant que cette procédure permet de régler les factures d'investissement sur les marchés publics et contrats en cours, toutes dépenses urgentes et imprévues entre le début de l'année et la notification du budget primitif 2024.

Dans le cadre de ces dispositions, Madame le Maire propose d'ouvrir des crédits pour un montant de 1305.50 € HT correspondant à la fourniture de dalles pour stabiliser les emplacements de stationnement des camping-cars dans le cadre de l'aménagement du camping

Opération	Chapitre	Article	Objet	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
171	21	2128	Dalles pour stabilisation des emplacements de stationnement du camping	1 305,50€

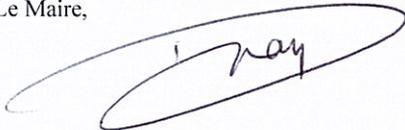
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, à hauteur des montants précisés ci-dessus, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**  
**Dominique CATHELIN**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 23 janvier 2024 et publié le 23 janvier 2024

À SEPMEs, 23 janvier 2024  
Le Maire,



**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**  
**Régine REZEAU**

